



AVIS AU PUBLIC

de reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Commune de SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT – 41350

Cimetière communal - Rue Paul Berthereau

Il est porté à la connaissance du public que la commune de Saint-Gervais-la-Forêt a engagé une procédure de **reprise de concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon**, conformément aux articles R.2223-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les concessions funéraires suivantes, situées dans le cimetière communal sont présumées en état d'abandon :

NUMERO DE LA CONCESSION	EMPLACEMENT DANS LE CIMETIERE	CONCESSIONNAIRE
74	E3	Eugénie Marie Alexandrine DUBRAY veuve GAUDEFROY
193	D4	François SABOURET DHUISMES
264	C2	BROSSIER Maxime
274	D2	PORCHER Gabriel

Les héritiers ou personnes ayant qualité pour entretenir ces concessions sont invités à se faire connaître en mairie dans un **délai de 30 jours à compter de la date du présent avis et/ou à assister au constat ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé les jour et heure indiqués ci-dessous.**

la constatation de l'état d'abandon sera effectuée le :

Jeudi 11/09/2025 à 10h30 en présence du maire ou de son représentant – au cimetière

Si à l'issue de la procédure, si l'état d'abandon est confirmé, lesdites concessions pourront être reprises par la commune.



Fait à SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT, le 03/07/2025

Le Maire,
Jean-Noël CHAPPUIS